

3- RECETTE DES DOUANES DE CHANTEPIE

Il est prévu de réaménager la recette afin d'y améliorer les conditions de travail. Par contre, aucun projet de relogement n'est actuellement envisagé.

4- DIRCOFI :

Relogement des Services Sociaux : le dossier est à disposition au secrétariat du CHS. D'autre part, le rapport de l'IHS devra être diffusé.

5- INSEE

Les travaux vont démarrer en octobre.

6- TRESOR

-Dinard : une demande de relogement a été faite à la Mairie de Dinard. Le relogement est vraiment nécessaire. Ce relogement devrait être fait d'ici 2 à 3 ans. Pour l'instant, aucun calendrier n'est prévu.

-St Malo : les conditions de travail n'y sont pas acceptables. Un relogement serait préférable à une rénovation de bâtiment.

-Cesson : la trésorerie a été réaménagée début 2004. Ces travaux étaient vraiment nécessaires. Maintenant que les locaux sont corrects, ils vont être rasés pour reconstruire un immeuble avec la trésorerie en RDC!!!

* * *

2-LES PERSPECTIVES POUR 2005

Les représentants CGT ont d'abord lu une déclaration liminaire dénonçant les dérives en matière de propositions de financement demandées au CHS DI pour 2005 qui préfigurent les premières conséquences de la LOLF : les directions souhaitant trouver là une nouvelle source de financement de leur projet.

C'est pourquoi, à l'avenir, nous nous attacherons à privilégier les projets bénéficiant directement aux agents.

Toutefois, nous validerons tout de même les dépenses découlant du plan de prévention voté par le CHS DI.

A/ Présentation de la note d'orientation du CHS Ministériel pour l'année 2005

Cette note rappelle comment doivent être utilisés les fonds à la disposition du CHS DI. En effet, les actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments,

sécurité, incendie, audits...) sont financés par les directions. Les crédits des CHS sont, quant à eux, destinés à accompagner et impulser l'action propre des directions, notamment en fonction des critères d'urgence, d'exemplarité, de complémentarité et des priorités définies par le CHSM.

Il est également rappelé que les CHS doivent poursuivre leurs efforts afin d'établir un programme de prévention plus élaboré.

En matière de santé au travail, des efforts doivent également être faits pour promouvoir l'utilisation des fiches de suivi.

B/ Programme de prévention 2005/2006

M. Prigent, secrétaire-animateur du CHS, a proposé la création d'un groupe de travail. Cette proposition a été acceptée.

C/ Compte-rendu du Groupe de Travail chargé d'examiner les propositions d'actions des directions pour 2005

a- Sécurité Incendie

Deux propositions de la DSF concernant le site de Magenta (mise en conformité du local chaufferie et remplacement de l'éclairage de sécurité) ont fait l'objet d'un vote contre à l'unanimité. Ce n'est pas au CHS de financer ce type de dépenses.

b- Sécurité Electrique

Site de Chantepie (douanes) : le dossier sera réétudié au prochain CHS après avis de l'IHS et du Médecin de prévention.

c- Amiante

Le CHS prendra en charge le dossier technique pour les sites domaniaux.

d- Prévention des Risques

L'ensemble de ce chapitre est reporté au groupe de travail.

Enfin, dans le cadre des questions diverses, nous avons interrogé M. Halbique quant aux conséquences de la suppression du service de la Redevance. Celui-ci nous a répondu qu'il n'avait aucune information quant aux répercussions sur le budget du CHS DI 35.

Faites nous part de vos réflexions et questions et faites nous parvenir le double des cahiers CHS.

Pour les représentants CGT au CHS : Christophe Tessier : Trésorerie de Châteaugiron.